



UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

*Osez la formation professionnelle*

# GUIDE DU CANDIDAT

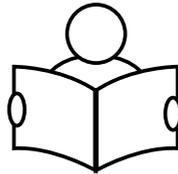
en Formation Professionnelle Continue

CONTACTS  
UTILES

CHOIX DE LA  
FORMATION

MODALITÉS  
D'ACCÈS

INSERTION  
PROFESSIONNELLE



SUIVEZ LE GUIDE

VALIDATION  
DES ACQUIS

DROITS  
ET  
OBLIGATIONS

INSCRIPTION

FINANCEMENT

# PRÉAMBULE



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

---

La formation professionnelle continue est destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Elle concerne le plus souvent des salariés, des demandeurs d'emploi ou des professions libérales.

Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels.

Chaque année, l'Université de Lorraine accueille plus de 60 000 étudiants dont environ 8 000 en formation professionnelle continue. Les adultes peuvent intégrer un diplôme, une formation qualifiante courte ou longue, en présentiel ou à distance, en alternance ou bien encore s'engager dans un parcours de validation des acquis.



## ANTICIPER L'ENTRÉE EN FORMATION : UNE NÉCESSITÉ

Si vous souhaitez intégrer une formation, quel que soit votre statut, il est nécessaire de préparer cette démarche.

En effet, des procédures administratives, financières et pédagogiques existent et requièrent le respect de délais. Ces délais sont liés au processus universitaire lui-même mais également au statut de la personne qui souhaite s'investir dans une démarche de formation : accord de l'entreprise pour un salarié ou de France Travail pour un demandeur d'emploi par exemple.

Au-delà de ces démarches techniques, reprendre une formation longue ou s'engager dans une validation des acquis de l'expérience nécessite une réflexion personnelle sur sa motivation, son implication et son projet à court ou moyen terme.

Dans chaque composante de l'Université de Lorraine, des interlocuteurs, référents formation professionnelle continue, sont à votre écoute pour vous aider dans toutes vos démarches et tout au long de votre parcours (*voir fiche contacts et liens utiles p. 19*).

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I – AVANT LA FORMATION

---

FICHE I-1 – Vous souhaitez entrer en formation : où vous renseigner ?.....	p : 05
FICHE I-2 – Les différentes formations accessibles.....	p : 06
FICHE I-3 – Les différentes voies d'accès aux diplômes.....	p : 07
FICHE I-4 – S'engager dans un processus de Validation des Acquis de l'Expérience.....	p : 08
FICHE I-5 – Les modalités de recrutement.....	p : 09
FICHE I-6 – Le financement de votre formation.....	p : 10
FICHE I-7 – Votre inscription.....	p : 11

## CHAPITRE II – PENDANT LA FORMATION

---

FICHE II-1 – Le déroulement de la formation.....	p : 13
FICHE II-2 – Le stage ou période en entreprise.....	p : 14
FICHE II-3 – Vos droits et obligations pendant la formation.....	p : 15

## CHAPITRE III – APRÈS LA FORMATION

---

FICHE III-1 – L'insertion professionnelle.....	p : 17
--	--------

## CHAPITRE IV – INFORMATIONS UTILES

---

FICHE IV-1 – Contacts et liens utiles.....	p : 19
--	--------

# CHAPITRE I

—

# AVANT LA FORMATION

## → VOUS ÊTES DANS LE FLOU OU SOUHAITEZ CONSOLIDER VOS OBJECTIFS :



### Les conseillers du Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) :

- Aident à la réflexion et à la construction de votre projet professionnel en fonction de vos aspirations, attentes, compétences, contraintes, besoins, ...
- Conseillent sur les formations, les parcours et les dispositifs d'accès à ces formations (exemple VAPP = Validation des Acquis Professionnels et Personnels) en fonction de votre situation personnelle et professionnelle.
- Renseignent sur les financements possibles en fonction de votre statut.
- Conseillent sur le choix de diplômes en VAE.
- Assurent le lien avec les référents formation continue dans les composantes ou avec les enseignants en fonction de vos besoins.

## → SI VOTRE PROJET EST CLAIR ET LA FORMATION EST CIBLÉE :

Contactez directement la composante / lieu de formation et plus particulièrement le référent formation continue dont vous trouverez les coordonnées sur la fiche IV-I (contacts et liens utiles). Il vous renseignera sur la formation, son coût, les modalités de financement et de sélection, sa prise en charge financière en fonction de votre situation.

Ces contacts étant répertoriés par composante, n'hésitez pas à joindre le SOIP\* qui fera le lien entre la formation ciblée et la composante référente en cas de doute.

Possibilité de prendre un RDV conseil en ligne via <https://rdv.univ-lorraine.fr/orientationfpc/>

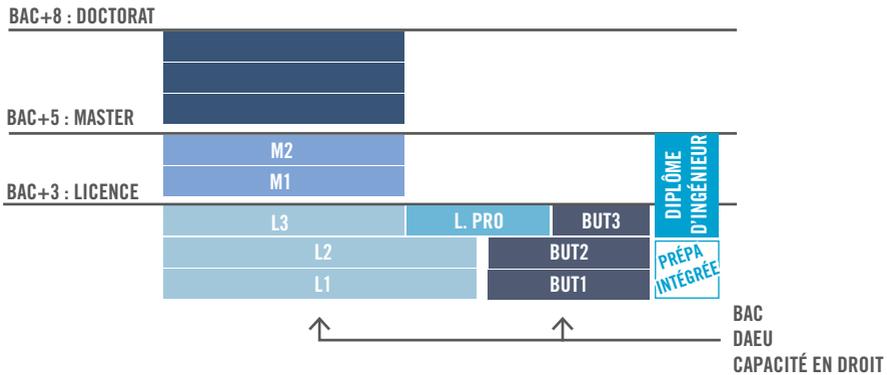
#### \*CONTACTS

Jocelyne RUSINOWITCH / Stella GOUYER - formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 03 69 ou 68

# LES DIFFÉRENTES FORMATIONS ACCESSIBLES

[formations.univ-lorraine.fr](http://formations.univ-lorraine.fr)

## → DIPLÔMES NATIONAUX



## → DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT(S) UNIVERSITAIRE(S)

Le **DU (Diplôme d'Université)** est un diplôme d'établissement. Il est délivré au nom de l'Université et non au nom de l'Etat. Il apporte un niveau de compétences et il peut être construit spécifiquement à la demande du monde socio-professionnel.

Le **DIU (Diplôme Inter-Universitaire)** est un diplôme réalisé conjointement entre plusieurs établissements.

Le **DUAP (Diplôme d'Université d'Approfondissement Professionnel)** est délivré au nom d'un établissement, c'est une formation à distance par capitalisation\* de modules. Le **DUO (Diplôme d'Université Ouverte)** se compose de 2 DUAP.

Le **Mastère Spécialisé (MS)** est une formation d'un an labellisée par la Conférence des Grandes Écoles. Il est destiné aux étudiants souhaitant acquérir une expertise de haut niveau et titulaires d'un diplôme de niveau BAC+5 ou à partir de BAC+4 avec 3 ans d'expérience professionnelle. Ce n'est pas un diplôme d'État. On le retrouve dans les écoles d'ingénieurs de l'Université de Lorraine.

Le **Master of Sciences (MSc)** est une formation internationale de niveau BAC+5 délivrée à l'Université de Lorraine par l'école des mines de Nancy (école d'ingénieurs). L'enseignement est dispensé très majoritairement en anglais.

## → FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

[formations.univ-lorraine.fr/53-formations-qualifiantes](http://formations.univ-lorraine.fr/53-formations-qualifiantes)

- **Courtes** (de quelques jours à quelques semaines) ou **longues** (de quelques semaines à quelques mois).
- Dans nos locaux ou en entreprise.
- Sur catalogue ou créées "sur-mesure".

Selon les formations visées, une attestation de formation ou un certificat professionnel est délivré.

\***Capitalisation** : la capitalisation indique qu'un enseignement validé est définitivement acquis, et, éventuellement transférable dans un autre parcours.

## LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AUX DIPLÔMES (DAEU – CAPACITÉ EN DROIT – VAPP)

L'accès à l'université est possible avec le baccalauréat. À défaut, d'autres solutions s'offrent à vous pour étudier à l'université sans le baccalauréat :

- Le DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires).
- La CAPA (Capacité en Droit).
- La VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels).

### → DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)

Préparé en 1 an par compensation\* ou par capitalisation\* sur 2, 3 ou 4 ans maximum, le DAEU est l'équivalent du baccalauréat : il confère un niveau IV et donne ainsi les mêmes droits (entrer en première année de formation universitaire, passer un concours de la fonction publique pour lequel le baccalauréat est exigé).

Il existe deux filières : littéraire (DAEU A) et scientifique ou technologique (DAEU B). Il peut se préparer en présentiel et/ou à distance à Metz ou à Nancy.

### → CAPA (Capacité en Droit)

La capacité en droit est un diplôme délivré à l'issue de deux années d'études à Nancy ou une année à Metz. Elle vous permet ensuite de vous inscrire en L1 droit (voire directement en L2 si vous avez obtenu une moyenne au moins égale à 15/20).

Autres possibilités (source : ONISEP) : BUT carrières juridiques, BTS collaborateur juriste notarial, concours administratifs...

### → L'ACCÈS À LA FORMATION PAR LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

**VAPP** : Ce dispositif permet de postuler directement à une formation sans avoir le titre requis. À cette fin, les études, les expériences professionnelles et les acquis personnels peuvent être valorisés. Il s'agit d'une procédure gratuite qui ne requiert pas de dossier spécifique : la demande de VAPP se fait au moment de l'inscription (voir fiche I-7).

#### Attention :

- La VAPP autorise à postuler à la formation mais ne dispense pas de la sélection si celle-ci est prévue dans les modalités de recrutement.
- La VAPP reconnaît un niveau de prérequis mais ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense a été accordée.

Contactez le référent formation continue ou le service de scolarité du diplôme ciblé pour plus d'informations.

\*Capitalisation : voir fiche précédente

\*Le DAEU par compensation : ce terme indique qu'une moyenne générale aux épreuves supérieure à 10/20 permet de valider l'ensemble du DAEU

## S'ENGAGER DANS UN PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE permet à toute personne de faire reconnaître ses expériences au travers d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, CQP...), peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation. Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé.

Il peut s'agir notamment des expériences suivantes :

- Activité professionnelle salariée ou non ;
- Bénévolat ou volontariat ;
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- Responsabilités syndicales ;
- Mandat électoral local ou fonction électorale locale ;
- Participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté ;
- Période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Le service DIFOR-VAE de l'Université de Lorraine coordonne la gestion de la prestation de VAE en étroite collaboration avec les enseignants référents des diplômes.

La procédure est composée de plusieurs étapes :

- Instruction de la candidature
- Notification de recevabilité administrative (DIFOR-VAE)
- Avis pédagogique (Composantes - Responsable de diplôme)
- Envoi du devis
- Élaboration de la convention financière
- Inscription administrative
- Accompagnement individuel à la rédaction du dossier VAE, dans le cadre d'un avis pédagogique favorable

Le tarif d'une procédure de VAE à l'Université de Lorraine est forfaitaire et s'élève à 1400€. En fonction de votre statut, vous aurez différentes possibilités de financement (voir fiche I-6 Financement : les organismes susceptibles de prendre en charge une VAE sont les mêmes que ceux qui financent les formations). À ce tarif s'ajoutent les droits d'inscription nationaux au diplôme (montant selon niveau de sortie du diplôme).

### Pour une définition du projet VAE

(analyse de parcours et conseil sur le choix du diplôme ou de la certification)

**contactez le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) via [formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr](mailto:formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr) (coordonnées téléphoniques disponibles fiche IV-1)**

### Pour débiter votre procédure lorsque le diplôme est ciblé

(information des candidats sur la procédure et dépôt de candidature)

**contactez Ophélie SALINA, Coordinatrice DIFOR-VAE**

Tél. : 03 72 74 03 98 ou [vae-contact@univ-lorraine.fr](mailto:vae-contact@univ-lorraine.fr)

### Remarque :

Il existe également un autre dispositif appelé "Validation des Études Supérieures" (VES). C'est la possibilité d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre, inscrit au RNCP, grâce aux études déjà suivies. Le candidat doit justifier d'études supérieures sanctionnées par un contrôle des connaissances et validées. Ces études peuvent avoir été suivies dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles que soient les modalités et la durée.

**Pour en savoir plus : se renseigner auprès du référent formation professionnelle continue ou du service scolarité du lieu de formation ciblé.**

## LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'accès à certaines formations (diplômantes ou non) nécessite des prérequis : un niveau de diplôme, une expérience professionnelle, une attestation de réussite à un test particulier...

Pour connaître les prérequis exigés, reportez-vous à la fiche de présentation de la formation sur le site de l'Université : [formations.univ-lorraine.fr](http://formations.univ-lorraine.fr)

### → VOUS AVEZ LE NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS :

Vous pouvez candidater directement à la formation souhaitée via la plate-forme de candidature [ecandidat.univ-lorraine.fr](http://ecandidat.univ-lorraine.fr) à partir du mois de mars de l'année d'entrée en formation.

### → VOUS N'AVEZ PAS LE NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS MAIS VOUS AVEZ DE L'EXPÉRIENCE :

Vous pouvez accéder à la formation via une **Validation des Acquis Professionnels et Personnels** (voir fiche I-3). Ce dispositif vous permet de valoriser votre expérience, vos formations et vos acquis personnels au travers d'un dossier de candidature en ligne ([e-candidat](#)) et/ou d'un dossier complémentaire. Cette procédure ne vous permet pas d'obtenir un diplôme mais d'en être dispensé pour intégrer la formation que vous visez.

La **VAPP** peut également éventuellement permettre d'obtenir des allègements de parcours.

### → VOUS N'AVEZ NI LE DIPLÔME REQUIS NI EXPÉRIENCE : CONSULTEZ LA FICHE I.3

**Cas particuliers et filières sélectives** : se rapprocher du référent formation continue ou de la scolarité du lieu de formation visé (voir liste des contacts p.19)

## LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Le coût des formations dépend notamment du domaine et du niveau du diplôme. Il est important de contacter au plus tôt le service formation continue du lieu de formation choisi, qui vous aidera à trouver le financement adapté à votre situation. Si vous ne bénéficiez d'aucun financement, vous pouvez financer la formation à titre personnel.

### TOUT PUBLIC

**Compte Personnel de Formation (CPF)** > Ce dispositif permet de financer tout ou partie de votre formation (peu importe votre statut). Attention, toutes les formations ne sont pas éligibles à ce dispositif et des spécificités sont à considérer pour les agents publics.

Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.19)

- **En savoir plus** : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### SALARIÉ DU PRIVÉ

**Plan de développement des compétences de l'employeur et ProA (reconversion ou promotion par l'alternance)** > Possibilité de prise en charge du coût de votre formation par l'employeur.

Qui contacter : Le service des ressources humaines de votre entreprise

- **En savoir plus** : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-plan-de-developpement-des-competences>

**CPF de Transition Professionnelle** > Possibilité de bénéficier d'un congé spécifique et d'un financement de la formation dans le cadre d'un changement de métier ou de profession.

Qui contacter : La CPIR de votre Région (depuis 2020 : TransitionsPro)

- **En savoir plus** : [www.transitionspro.fr/transitions-pro-en-region](http://www.transitionspro.fr/transitions-pro-en-region)

**Cas particulier des intérimaires** : Le FAFTT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire - réseau AKTO) peut vous accompagner.

- **En savoir plus** : [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

### PROFESSIONNEL NON SALARIÉ

**Fonds d'assurance formation** > Selon votre statut, plusieurs fonds sont mobilisables.

- **En savoir plus** :

**Professions libérales** : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

**Chefs d'entreprises** : [www.communication-agefice.fr](http://www.communication-agefice.fr)

**Professions médicales libérales** : [www.fafpm.org](http://www.fafpm.org)

### AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Congé de formation professionnel (CFP)** > Possibilité de bénéficier d'un congé vous permettant de vous former pendant votre temps de travail.

Qui contacter : Le service des ressources humaines de votre administration

- **En savoir plus** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N186>

### DEMANDEUR D'EMPLOI

**Aide Individuelle à la Formation (AIF)** > Possibilité d'une prise en charge totale ou partielle de votre formation par France Travail.

Qui contacter : Votre conseiller France Travail

**Contrat de professionnalisation** > Certaines formations peuvent être suivies en alternance et prises en charge par un OPCO.

Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.19)

**Prise en charge par la Région** > Attention, toutes nos formations ne sont pas éligibles à ces financements et les places sont limitées.

Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.19)

### PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes salarié et porteur d'un handicap, l'AGEFIPH peut prendre en charge tout ou partie du coût de votre formation.

- **En savoir plus** : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-demande>

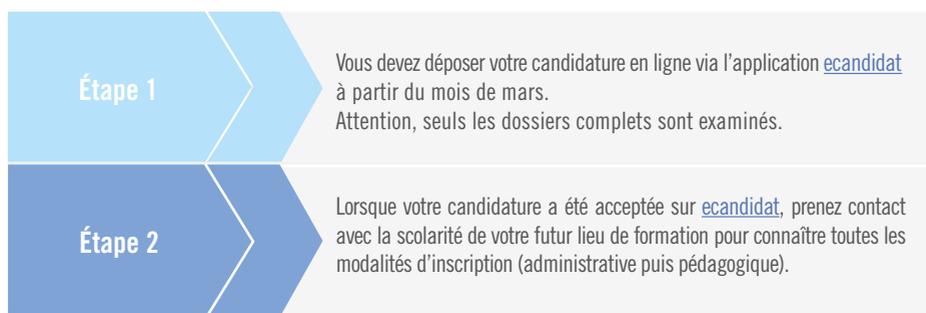
Si vous êtes en recherche d'emploi, vous pourrez vous rapprocher de votre conseiller France Travail, Cap emploi ou Mission locale pour vous renseigner sur les financements possibles.

- **En savoir plus** : <https://www.capemploi.info/le-reseau/>

De façon générale, après avoir défini votre projet de formation, rapprochez-vous du référent formation continue ou de la scolarité du lieu de formation choisi afin d'être informé des démarches de candidature et d'inscription spécifiques à votre formation et/ou au dispositif choisi (VAE,...).

### ➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE FORMATION DIPLÔMANTE :

Les candidatures se font via une application dénommée «[ecandidat](#)». Si la formation visée n'apparaît pas sur cette application, rapprochez-vous du référent formation continue ou du service scolarité du lieu de formation choisi.



L'inscription administrative précède l'inscription pédagogique. Elle doit être renouvelée chaque année universitaire. Cette inscription vous permettra de vous acquitter des droits d'inscription obligatoires (droits de scolarité fixés chaque année par arrêté ministériel) et de recevoir votre carte étudiant, qui vous donne accès à de nombreux services : accès aux bibliothèques universitaires, accès aux bâtiments, contrôle de présence aux examens, CROUS.

L'inscription pédagogique permet de choisir ses enseignements (parcours de formation), d'obtenir son emploi du temps et de pouvoir se présenter aux examens.

### ➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE VAE :

Après avoir ciblé le diplôme visé, rapprochez-vous du service DIFOR-VAE de l'Université de Lorraine (voir fiche I-4).

### ➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE FORMATION NON DIPLÔMANTE, COURTE OU LONGUE :

Après avoir ciblé la formation, vous pouvez candidater en contactant l'interlocuteur affiché sur notre site internet : [formations.univ-lorraine.fr](http://formations.univ-lorraine.fr).

Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficulté rencontrée, rapprochez-vous du référent formation professionnelle continue et/ou de la scolarité du lieu de formation choisi.

# CHAPITRE II

—

# PENDANT LA FORMATION

## LE DEROULEMENT DE LA FORMATION (PRÉSENTIEL, À DISTANCE, EN ALTERNANCE...)

Les formations proposées à l'Université de Lorraine sont conçues selon des modalités d'organisation différentes. Pour la plupart, elles sont dispensées en journée (en présentiel). Néanmoins, certaines sont accessibles à distance ou en horaires aménagés.

Renseignez-vous auprès du référent formation continue ou du service scolarité du lieu de formation visé ou sur le site [formations.univ-lorraine.fr](http://formations.univ-lorraine.fr)

### → FORMATION EN PRÉSENTIEL

La formation en présentiel est basée sur la rencontre entre vous et l'enseignant-formateur.

Elle vous concerne si vous pouvez vous libérer de vos responsabilités professionnelles et/ou obligations personnelles pour assister à des cours.

La formation en présentiel peut être à temps plein ou en alternance.

**La formation à temps plein** : au cours de l'année vous devez suivre la totalité du programme d'enseignement et réaliser un stage pratique en lien avec le diplôme visé (retour dans l'entreprise pour certains salariés).

**La formation en alternance** : est une forme d'organisation pédagogique permettant de partager le temps de la formation entre théorie (suivi de la totalité du programme d'enseignement) et pratique (période en entreprise). L'Université de Lorraine propose un large panel de formations diplômantes en alternance qui peuvent être réalisées en contrat de professionnalisation.

**En savoir plus** : [www.univ-lorraine.fr/alternance](http://www.univ-lorraine.fr/alternance)

### → FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE (FOAD)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous résidez trop loin des centres de formations, certaines formations pourront être suivies à distance.

Vous pourrez alors travailler à l'aide de supports fournis par l'université, réaliser des activités adaptées tout en bénéficiant d'un suivi, suivre des classes virtuelles... Cela nécessite une grande capacité d'autonomie et d'organisation.

Vous pouvez accéder à la **liste des formations à distance de l'Université de Lorraine** sur <https://formations.univ-lorraine.fr/> (sélectionner le filtre « modalités d'études : à distance »).

De plus, vous avez la possibilité de visualiser les formations à distance des universités adhérentes à la **Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED)** sur : [www.fied.fr](http://www.fied.fr)

## LE STAGE OU PÉRIODE EN ENTREPRISE

### → GÉNÉRALITÉS

Vous entrez en formation et celle-ci comporte une période en entreprise, qui peut être organisée selon trois modalités :

- Stage de fin d'année
- Alternance des périodes de formation et de stage
- Alternance avec signature d'un contrat de professionnalisation

Vous devez obligatoirement signer un contrat ou une convention de stage en entreprise avant le début de la période en entreprise.

Durant votre période en entreprise, vous êtes soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les noms et coordonnées de votre « Tuteur pédagogique » (Université de Lorraine) et de votre « Maître de stage » ou « Tuteur en entreprise » (entreprise d'accueil) sont spécifiés dans le contrat ou la convention de stage en entreprise.

Si vous êtes déjà salarié, et que les objectifs de la formation le permettent, vous pouvez réaliser la période en entreprise chez votre employeur : dans ce cas vous conserverez votre statut de salarié (pas de signature de convention de stage) et vous devrez répondre aux attendus de la période en entreprise prévue dans la formation, pendant votre temps de travail. Ceci nécessite un point préalable avec votre employeur ainsi qu'avec le responsable de la formation.

### → INFORMATIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LES STAGES EN ENTREPRISE (HORS CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION)

Si vous êtes déjà salarié, et souhaitez effectuer un stage dans une autre entreprise que celle qui vous emploie, vous devez vous assurer au préalable de l'accord de votre employeur.

Le stage ne peut dépasser la date de tenue du jury et, en tout état de cause, la date du 30 septembre de l'année universitaire. La durée du stage effectué par un stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

Au cours du stage, l'organisme d'accueil peut accorder une gratification qui est, dans ce cas, soumise aux cotisations sociales de droit commun, selon la réglementation en vigueur, et ce dès le premier euro. La gratification n'est pas obligatoire pour les stagiaires relevant de la Formation Professionnelle Continue et elle n'est pas possible dans les organismes relevant du secteur public.

Pour toute information complémentaire, reportez-vous aux informations contenues dans votre convention de stage en entreprise, ou contactez votre responsable de formation.

### → INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'au jour du 26ème anniversaire) ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Seule une entreprise cotisant au financement de la formation professionnelle du secteur marchand ou un établissement de type EPIC peut signer un contrat de professionnalisation. Les personnes en contrat de professionnalisation ne payent ni les droits d'inscription ni les frais de formation, la prise en charge étant réalisée par l'entreprise ou l'OPCO. Si vous étiez inscrit à France Travail l'année précédant la signature de votre contrat de professionnalisation, vous avez l'obligation de vous réinscrire à France Travail en amont du démarrage du contrat de professionnalisation.

- Les étudiants hors UE et qui ont plus de 26 ans ne peuvent pas conclure des contrats de professionnalisation.
- Les étudiants hors UE et qui ont moins de 26 ans peuvent conclure un contrat de professionnalisation à condition de ne pas être primo-arrivants : une autorisation de travail à demander sur le site de la Préfecture est obligatoire.

La Formation Professionnelle Continue est réglementée par le code du travail. En intégrant une formation après votre entrée dans la vie active (emploi ou recherche d'emploi), vous obtenez le statut de «stagiaire de la formation professionnelle».

## VOS DROITS

### UNE PROTECTION SOCIALE OBLIGATOIRE

La protection sociale est obligatoire et indispensable, quelle que soit votre situation. Dès votre entrée en parcours de formation, elle vous protège : maladie, maternité, accident du travail...

Vous relevez déjà d'un régime de protection sociale ? Vous continuez à en bénéficier pendant la formation. Vous bénéficiez d'un financement régional ? La Région pourra éventuellement prendre en charge votre protection sociale pendant la durée de la formation (sous conditions). Si vous ne bénéficiez d'aucun régime de Sécurité sociale, vous pouvez vous affilier à la PUMa (protection universelle maladie) (en savoir plus : [Ameli.fr](http://Ameli.fr))

### UNE RÉMUNÉRATION

Les demandeurs d'emploi peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une rémunération spécifique à la formation. Le versement de cette rémunération dépend de leur situation au regard de l'assurance chômage.

**À NOTER : la rémunération de formation de France Travail (RFFT) est soumise à l'impôt sur le revenu.**

### ACCÈS AUX SERVICES UNIVERSITAIRES

- Bibliothèques (gratuit)
- Restaurants universitaires (payant)
- Sports universitaires (payant)

### VOUS ÊTES RECONNU «TRAVAILLEUR HANDICAPÉ» ?

La «Mission Handicap» de l'UL peut vous accompagner (voir fiche contact p.23)

## VOS OBLIGATIONS

### FAIRE PREUVE D'ASSIDUITÉ

- Être présent : reprendre une formation vous engage auprès de l'organisme de formation, ainsi qu'auprès de l'entreprise d'accueil si vous êtes en stage ou en contrat de professionnalisation. Tout retard ou absence doit être justifié.

- S'investir : reprendre une formation nécessite en plus des cours, un travail personnel et collectif important.

**Assiduité et implication sont les clés de la réussite.**

### RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En entrant en formation, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'organisme : horaires, règles de sécurité et d'hygiène, comportement... Ces règles essentielles sont aussi celles du monde professionnel. Le non-respect du règlement intérieur de l'organisme qui vous accueille peut aboutir à votre renvoi de formation.

### RESPECTER LES OBLIGATIONS LIÉES AU FINANCEMENT DONT VOUS BÉNÉFICIEZ

Pour couvrir vos frais de formation, vous pouvez faire appel à différents financeurs (CPF, OPCO, TransitionsPro, France Travail, Région...). Ces financeurs sont susceptibles de mettre en place des modalités de contrôle, comme par exemple le suivi des feuilles d'émargements, la complétude d'enquêtes de satisfaction...

Le non-respect de ces obligations peut vous faire perdre le bénéfice des financements concernés.

# CHAPITRE III

—

# APRÈS LA FORMATION

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Université de Lorraine est désireuse de mieux vous accompagner dans la construction de votre parcours universitaire et professionnel au travers :

•• → **De ses composantes, et plus particulièrement du référent formation continue** qui fera le lien vers le chargé d'insertion professionnelle ou vous proposera l'accompagnement dont vous aurez besoin : aide à la recherche de stage ou d'emploi, techniques de recherche d'emploi.

•• → **Du SOIP qui propose une offre de service** avec l'aide des enseignants et d'intervenants extérieurs, notamment :

- Des conseils individuels avec ou sans rendez-vous : CV, lettre de motivation, entretien de recrutement
  - aide à l'élaboration de CV et lettre de motivation, pour un stage, un premier emploi ou une candidature dans une filière sélective,
  - préparation à l'entretien de recrutement par des professionnels RRH,
  - des journées spéciales :
    - « À vos CV » : 2 journées organisées par an avec des professionnels du recrutement
    - « Réussir vos entretiens d'embauche » sur une journée

• Accompagnement des jeunes diplômés à la recherche d'emploi

Offre de service annuelle sur différentes thématiques : réseaux sociaux, marché du travail, processus de recrutement, outils recherche d'emploi et temps fort lors d'un atelier en partenariat avec l'APEC et France Travail.

• Mise à disposition de Ressources : Méthodologie et auto-apprentissage à la recherche de stage et d'emploi [u2l.fr/careercenter](http://u2l.fr/careercenter)

•• → **D'événements et manifestations :**

• Forum « Stage en poche » : forum de mise en relation avec les entreprises (novembre)

• RED (Rencontres Étudiants/Diplômés)

Ces rencontres, organisées en lien avec les enseignants de chaque site, prennent la forme de conférences, tables rondes, témoignages, stands. Elles ambitionnent d'aider les personnes en formation soit à affiner leur projet professionnel, soit à se créer un réseau visant à faciliter leur recherche de stages et emplois (octobre).

• Alternance dans le supérieur (mars/avril - Metz et Nancy) : forums de recrutement alternance et espaces coaching.

•• → **De ses enquêtes d'insertion** : diverses enquêtes d'insertion sont réalisées auprès des diplômés de l'établissement. Vous pouvez retrouver les résultats de ces enquêtes sur <http://insertion.univ-lorraine.fr>

# **CHAPITRE IV**

—

# **INFORMATIONS UTILES**

## CONTACTS ET LIENS UTILES

## --&gt; SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SOIP)

**Site de Vandoeuvre-les-Nancy**

Campus Aiguillettes - Bât. ESA  
Rue du Jardin Botanique - 54600 Villers-lès-Nancy  
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 60

**Site de Nancy**

Campus Lettres et Sciences Humaines Maison de l'étudiant  
Bâtiment D - Entrée D2 - 2ème étage  
23, boulevard Albert 1er - 54000 Nancy  
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 61

**Site de Metz**

Ile du Saulcy - BP 80794  
57000 Metz  
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 62

formationprofessionnelle-contact@univ-lorraine.fr

Possibilité de prendre un RDV conseil en ligne via <https://rdv.univ-lorraine.fr/orientationfpc/>

## --&gt; RÉFÉRENTS FORMATION PROFESSIONNELLE PAR DOMAINE

## DOMAINE ARTS, LETTRES ET LANGUES

- Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel (IECA)  
ieca-scol-contact@univ-lorraine.fr

- UFR Arts, Lettres et Langues - Metz  
Responsable Formation Continue :  
Nathalie Sutter / nathalie.sutter@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 76 13

Gestionnaire DAEU-A de Metz :  
Doina Dulac / doina.dulac@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 76 31

Gestionnaire Formations diplômantes :  
Cyril Leblanc / cyril.leblanc@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 76 97

Gestionnaire Formations qualifiantes :  
Christophe Carme / christophe.carme@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 76 18

- UFR Arts, Lettres et Langues - Nancy  
all-ncy-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 31 01

## DOMAINE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

- Centre Européen Universitaire (CEU)  
Sabine Lefevre / ceu-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 17 80

- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)  
Corinne Mirguet / corinne.mirguet@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 18 61

- Institut Régional du Travail (IRT)  
Emilie Bernel / irt-secretariat@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 17 60

• UFR Droit, Économie, Administration de Metz  
Jean-Charles Bequet / jean-charles.bequet@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 75 83

• UFR Faculté de Droit, Sciences Économiques et de Gestion de Nancy  
Régine Tijou / regine.tijou@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 19 31

## DOMAINE INTERFACE

• Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)  
Valérie Pagotto / inspe-sidp-contact@univ-lorraine.fr

• Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences (ISFATES)  
Laurence Chevalier / laurence.chevalier@univ-lorraine.fr

• UFR LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD)  
Corinne Humbert / corinne.humbert@univ-lorraine.fr

## DOMAINE LORRAINE INP (ÉCOLES D'INGÉNIEURS)

• École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux (EEIGM)  
Zoubir Ayadi / zoubir.ayadi@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 39 15

• École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA)  
Ana Bela Goncalves Dias / annabelle.goncalves-dias@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 40 05

• École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique (ENSEM)  
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 41 86

• École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)  
Éléonore Gitton / eleanore.gitton@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 46 06

• École Nationale Supérieure et Génie des Systèmes et de l'Innovation (ENSGSI)  
Céline Droy / celine.droy@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 35 07

• École Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC)	
Formation Continue Diplômante	Formation Continue (actions qualifiantes)
Isabelle Gustaw / ensic-sa@univ-lorraine.fr	Virginie BERARD / ensic-partenariats@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 36 11	Tél. : 03 72 74 36 21

• École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)  
mines-nancy-dfsc@univ-lorraine.fr

• École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB)  
Sophie Petitjean / sophie.petitjean@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 96 08

• POLYTECH Nancy  
polytech-nancy-fp@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 69 00

## DOMAINE LORRAINE INP (ÉCOLES D'INGÉNIEURS) (suite)

- École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM)  
Cathy Costa / catherine.costa@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 86 24

- TELECOM Nancy  
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 41 86

## DOMAINE LORRAINE MANAGEMENT INNOVATION

- IAE Nancy School of Management  
Auréli Lindekens / aurelie.lindekens@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 16 93

- IAE Metz School of Management  
iaemetz-fc-contact@univ-lorraine.fr

- Institut des Sciences du Digital, Management et Cognition (IDMC)  
Marie-Luce Boulet / marie-luce.boulet@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 16 18

## DOMAINE SANTÉ

- Faculté de Médecine  
Auréli Ulmer / aurelie.ulmer@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 60 28

- Faculté d'Odontologie  
Sylvie Chateau / odonto-fc@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 67 66

- Faculté de Pharmacie  
Géraldine Saintot / pharma-cfi-contact@univ-lorraine.fr

- Faculté des Sciences du Sport (UFR STAPS)  
Laetitia Mouritany-Nantz / staps-fc-contact@univ-lorraine.fr

- Département PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé)  
Lise Toschi / pass-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 63 70

## DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

- Faculté des Sciences et Technologies  
Marielle Dargent / fst-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 50 22

- UFR de Mathématiques, Informatique, Mécanique  
Référente FC  
Bérangère Capelle / mim-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 79 53

- UFR de Sciences fondamentales et appliquées (SciFa)  
Anne-Laure Corbellari / scifa-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 89 04

Gestionnaire DAEU A et B de Nancy  
Myriam Ribard  
dae-u-nancy-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 50 13

Gestionnaire DAEU B de Metz  
Bérangère Capelle  
mim-metz-daeu-b-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 79 53

## DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- UFR Sciences Humaines et Sociales - Nancy  
shs-nancy-fc@univ-lorraine.fr

Sébastien Blandin  
Tél. : 03 72 74 32 20

Benoît Jehl  
Tél. : 03 72 74 32 19

Lise Antoine  
Tél. : 03 72 74 32 21

Sandrine Sarre  
Tél. : 03 72 74 32 18

- UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz  
shs-metz-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Catherine Maillot / Christine Berche  
Tél. : 03 72 74 82 62

## DOMAINE TECHNOLOGIE - IUT

- IUT Hubert Curien Épinal  
Isabelle Gader / isabelle.gader@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 18 04

- IUT Longwy  
Nicola Cirimele / iutlongwy-scolarite@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 99 07

- IUT Metz  
Muriel Schlatter / iutmetz-servicerelationsentreprises-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 84 10

- IUT Moselle Est  
Angélique Rimlinger / angelique.rimlinger@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 98 87

- IUT Nancy-Brabois  
iutnb-fcrp@univ-lorraine.fr

- IUT Nancy-Charlemagne  
Michèle Renaud / iutnc-fc@univ-lorraine.fr

- IUT Saint-Dié des Vosges  
Catherine Christen / catherine.christen@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 95 55

- IUT Thionville-Yutz  
Béatrice Kedinger / iutty-fc-contact@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 98 08

## CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

- MEDIAL  
Pascale BINET / pascale.binet@univ-lorraine.fr  
Tél. : 03 72 74 04 17

## **LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU)**

Accéder aux ressources numériques (articles de revues, ebooks, thèses numérisées) depuis votre bibliothèque, votre bureau ou chez vous. Votre login et mot de passe UL sont indispensables pour y accéder.

- <https://bu.univ-lorraine.fr/>

Rechercher des documents proposés par les BU

- [ulyse.bu.univ-lorraine.fr](https://ulyse.bu.univ-lorraine.fr)

## **LE CROUS - RÉSEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES**

[www.crous-lorraine.fr](http://www.crous-lorraine.fr)

Il a pour mission de gérer les services de proximité qui améliorent les conditions de vie des étudiants.

### **PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE**

Pour les questions d'ordre général, du lundi au vendredi de 10h à 17h

Tél : 09 69 39 19 19 (appel non surtaxé)

### **ASSISTANCE PAR MAIL**

Pour les demandes individuelles concernant votre DSE, merci de contacter l'assistance via

[messervices.etudiant.gouv.fr](mailto:messervices.etudiant.gouv.fr)

### **ACCUEIL DU PUBLIC**

- 75, rue de Laxou, Nancy : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30
- 2, rue du Général Delestraint, Metz : du lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h10

## **LA MISSION HANDICAP**

[www.handicap.univ-lorraine.fr](http://www.handicap.univ-lorraine.fr)

- Oriane Dartoy / [oriane.dartoy@univ-lorraine.fr](mailto:oriane.dartoy@univ-lorraine.fr)

Chargée d'Accueil et d'Accompagnement

Tél : 03 72 74 05 29



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

Février 2025